

Indes orientales ou de la Chine qui se trouvent en Colombie-Britannique. L'autre jour, le député de Capilano (M. Huntington) a déclaré:

● (1650)

Le gouvernement a eu l'occasion à maintes reprises de résoudre les problèmes des indigènes, mais on assiste toujours à la création de nouveaux ghettos. On admet en vertu de la loi des Chinois et des Indiens qui ne pourront pas vraiment être assimilés et qui ne pourront pas trouver un emploi qui leur convienne. On admet aussi des gens qui prônent ouvertement le renversement du régime par la force.

Ces gens-là nous arrivent si rapidement qu'ils s'insèrent mal dans l'édifice social du Canada. Ils vont habiter les ghettos, des douzaines par maison. Y a-t-il là de quoi leur inculquer le respect du régime canadien, de notre gouvernement? Pas du tout. Cela crée tout simplement de nouveaux noyaux de groupes réactionnaires qui finiront par travailler contre les principes fondamentaux que notre Chambre est censée défendre.

Je m'élève contre ces affirmations, monsieur l'Orateur. Le député a aussi déclaré, comme il est consigné au harsard:

Je ne suis pas raciste.

Je pense que les paroles du député seront jugées sur ce qu'elles valent. Pourquoi le député a-t-il décidé de faire des observations sur ces deux groupes d'immigrants? Il connaît lui-même ses raisons. Le gouvernement sait que les nouveaux immigrants ont des problèmes quand ils arrivent au Canada, mais la chose est vraie de tous les immigrants et pas seulement de ceux qui viennent des Indes orientales et de Chine.

L'élément le plus important du progrès économique est peut-être le rôle qu'y joue le Fonds de progrès des Indiens et des Esquimaux. Ce fonds, qui remplace avantageusement l'ancien Fonds d'emprunt des Indiens, fut créé en 1970 et il offre bien des programmes variés. Grâce à lui, on a pu réaliser une foule de projets, tantôt modestes, tantôt importants. On a cependant tendance à réaliser des programmes de plus en plus audacieux; un seul obstacle existe: le peu de personnel et de fonds disponibles pour répondre à la demande grandissante de fonds. De 1970 au 30 novembre 1974, le Fonds est passé de 6.05 à 60 millions de dollars; il a fait droit à 2,629 demandes représentant \$65,302,190 et un potentiel de 6,437 emplois. En outre, il a approuvé dans la même période, 847 offres d'une valeur de \$11,786,502 sous forme de dons et contributions. De nombreuses entreprises ont été créées grâce au Fonds.

Pendant des années, une huîtrière expérimentale a existé dans la réserve d'Eskasoni, au Cap-Breton. Au Québec, une conserverie de poisson a été établie à Mingan, en 1973. Cette usine, la P. M. Packers, fut à l'origine une conserverie de crabe, mais elle a été transformée en usine de congélation de crevettes et de poissons de fond.

En Ontario, on a mis en marche des entreprises intéressantes qui offrent de bonnes perspectives. Dans le district de Kenora, il existe une entreprise de confection de manteaux de vision. Mentionnons une autre entreprise rentable, la station de ski Ojibway, à Thunder Bay. Le nombre de membres augmente d'une année à l'autre et cette station parvient à soutenir la concurrence d'autres stations de sports d'hiver situées dans la région.

Au Manitoba, les Indiens de Le Pas ont commencé à construire un nouveau centre commercial de 6 millions de dollars, ce qui procurera un revenu à la bande et du travail à ses membres.

En Saskatchewan, il existe une entreprise de récupération de la ferraille très florissante dénommée Native Metals. Cette entreprise récupère le métal des vieux wagons de chemin de fer, et fait ainsi travailler du monde.

Commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—Loi

En Alberta, un très florissant motel de 30 chambres, doté d'un restaurant et d'un bar, fonctionne au Petit lac de l'Esclave. Il fait de si bonnes affaires qu'on lui ajoute actuellement 28 chambres et une taverne. En Colombie-Britannique, la bande de Bella Bella, forte des conseils et de l'aide du ministère, a créé de nombreuses entreprises tels un magasin, une société de vente de combustible et une buanderie automatique.

Les Territoires du Nord-Ouest ont une entreprise de construction, la société Dene Matt, qui a très bien réussi en ce sens qu'elle se développe à un rythme plus rapide que prévu. La coopérative d'Old Crow, dans le Yukon, dessert cette localité du Nord.

Pour tout dire en peu de mots, il n'a été cité qu'un très petit nombre des nombreuses entreprises que le ministère a aidées à diverses étapes de leur développement. On espère que la multiplication des réussites encouragera la population indienne à participer en nombre croissant à la vie des affaires.

Il y a enfin le programme chargé de fournir du travail. Ce programme a pour premier objectif de permettre aux populations de mieux subvenir à leurs besoins, à titre individuel et collectif. Ce programme tend également à coordonner l'emploi des capitaux et des fonds d'exploitation, pour la création d'emplois destinés à la population indienne dans leurs localités mêmes. En outre, il s'efforce de fournir aux collectivités indiennes des installations et des services qui à d'autres égards ne seraient pas considérés comme présentant un caractère suffisant d'urgence.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, comme je suis persuadé que personne ne voudra étouffer ce bill très important, pourriez-vous le mettre aux voix dès maintenant?

M. Watson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons entendu le dernier orateur énumérer les nombreux efforts déployés par le gouvernement dans le domaine de l'emploi. Or, le taux de chômage parmi les Indiens mâles est encore de 50 p. 100 malgré tous ces programmes. Voilà pourquoi il faudrait aujourd'hui faire quelque chose à propos de ce bill.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le député sait bien qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Il intervient dans le débat. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Des voix: Oh, oh!

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je comprends les hurlements qui s'élèvent de l'autre côté de la Chambre. Ils retentissent chaque fois, comme maintenant, que des députés demandent la parole pour peut-être épuiser le temps consacré aux mesures d'initiative parlementaire.

La préoccupation est réelle. J'ignore ce qu'il en est des leaders parlementaires des autres partis, mais de notre côté, nous nous inquiétons du nombre de questions que l'on peut soumettre à un comité aux fins d'étude. Le sujet du bill est indéniablement sérieux, mais il est vaste. Ce n'est pas parce que le bill n'est pas renvoyé au comité cette fois-ci que la question ne peut pas être examinée.

Le député a la réputation d'être diligent. Quand il était président du comité des affaires indiennes, il a présenté un excellent rapport sur l'éducation des Indiens. Le rapport a été par la suite adopté par la Fraternité nationale des Indiens et par le gouvernement canadien. Il constitue